L'Accord du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse exprime une vision stratégique pour l'industrie minière canadienne. En y apposant leur signature, les signataires avalisent l'Accord collectivement aussi bien que personnellement. Leur signature témoigne de leur engagement à promouvoir l'Accord auprès de leurs groupes clients respectifs et, à titre personnel, à travailler afin de favoriser l'application des principes et la réalisation des objectifs qui y sont énoncés. L'Accord ne vise à limiter ni les signataires ni les organismes qu'ils représentent dans les opinions qu'ils pourraient exprimer à l'égard des principes et objectifs énoncés, ou encore quant à la façon de les réaliser. L'Accord ne vise à imposer aucune obligation juridique aux signataires, aux organismes qu'ils représentent et (ou) aux tiers visés; il a pour objet d'établir un cadre d'action permettant de traiter, dans un contexte coopératif, les problèmes auxquels l'industrie minière canadienne est confrontée.

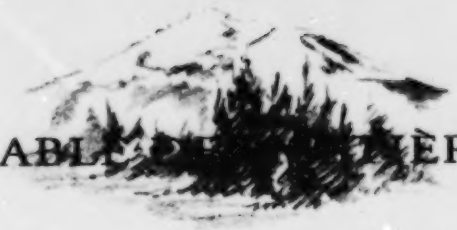

TABLE DES MATIÈRES

Première partie : L'Accord du Conseil de direction

	I.	L'Initiative minière de Whitehorse-Précis d'information	1
	II.	Vision	7
	III.	Principes et objectifs	9
	IV.	Engagement	31
Annexes			
	i.	L'Initiative minière de Whitehorse-Perspective des intervenants	37
	ii.	L'Initiative minière de Whitehorse-Listes des participants	45
	iii.	L'Initiative minière de Whitehorse-Soutien au processus	71

102-06488/

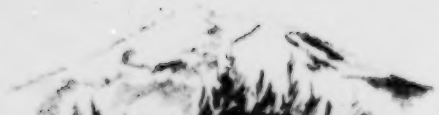

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE
PRÉCIS D'INFORMATION

Introduction

L'industrie minière canadienne est confrontée à des défis importants à l'aube du XXI[e] siècle.

L'industrie minière est un des éléments qui font du Canada une des sociétés les plus enviées au monde. Nous estimons qu'elle devrait nous permettre de maintenir une position aussi enviable à l'avenir.

Le présent Accord est un élément clé de cet avenir. Il favorise le changement dans le contexte d'un engagement à l'égard d'objectifs sociaux et environnementaux. Notre but consiste à faire de l'industrie minière une industrie qui soit durable dans la perspective d'une société canadienne qui évolue et demeure également durable.

Les défis précis auxquels l'industrie minière du Canada est confrontée sont complexes. Certains échappent au contrôle canadien. Nous ne pouvons fuir la réalité de la concurrence mondiale. De nombreux pays riches en ressources minérales ont libéralisé leurs systèmes économiques et politiques de manière à attirer l'investissement. Cependant, nous exerçons un contrôle sur un certain nombre de défis, et nous pourrons relever ces défis grâce à la coopération entre divers secteurs, à l'intérieur même du Canada.

C'est dans cette perspective que l'industrie minière a conclu qu'elle avait besoin de soutien, d'aide et de conseils dans un climat de coopération, afin d'élaborer une nouvelle vision stratégique et de trouver des solutions pratiques pour le XXI[e] siècle.

L'Association minière du Canada, au nom de l'industrie, a présenté une proposition de processus comptant de multiples intervenants aux ministres des Mines de tous les gouvernements en place, au pays, à leur congrès annuel qui s'est tenu àWhitehorse, en 1992. Les ministres ont accepté de devenir les coparrains et administrateurs de ce processus qu'ils ont nommé l'Initiative minière de Whitehorse. Les représentants de cinq secteurs de la société ont également accepté d'y prendre part : industrie minière, gouvernements, travailleurs, peuples autochtones et groupes environnementaux.

Des discussions exhaustives ont été amorcées en février 1993 et, dix-huit mois plus tard, ont donné lieu au présent Accord.

L'Accord présente une vision stratégique pour une industrie minière saine, dans le contexte de la protection de la santé et de la diversité des écosystèmes canadiens, de même que du partage des débouchés avec les peuples autochtones. L'Accord recommande d'améliorer le climat de placement pour les investisseurs; de rationaliser et d'harmoniser les régimes de réglementation et de fiscalité; de veiller à la participation des peuples autochtones à tous les aspects de l'activité minière; d'adopter des pratiques environnementales saines; d'établir un système de zones protégées fondé sur l'écologie; d'offrir aux travailleurs un milieu de travail sain et sécuritaire, et le maintien d'un niveau de vie élevé; de reconnaître et respecter les droits conventionnels des Autochtones; de régler les revendications territoriales des Autochtones; de garantir la participation des intervenants lorsque les intérêts du public sont en cause; et de créer un climat favorisant l'adaptation novatrice et efficace au changement.

Structure

On a créé une structure à trois paliers comprenant un Conseil de direction, assurant le plus haut degré d'orientation et de responsabilité; un Groupe de travail, chargé d'obtenir le financement nécessaire, de planifier et de surveiller le travail; et des Groupes d'étude, chargés de définir et traiter les grandes questions d'intérêt et de préparer des recommandations à leur sujet.

Le Conseil de direction regroupait tous les ministres des Mines du Canada; des dirigeants de sociétés d'exploitation et de transformation minières; des dirigeants d'organismes autochtones, de syndicats et d'organismes environnementaux nationaux; et des membres indépendants provenant principalement du milieu universitaire.

Le Groupe de travail comptait des sous-ministres et autres dirigeants de divers ministères; des cadres supérieurs de sociétés d'exploitation et de transformation minières; des chefs d'associations industrielles; et des représentants clés des groupes autochtones, syndicaux et environnementaux.

On a créé quatre Groupes d'étude formés de membres représentant tous les intervenants. Les membres ont participé aux travaux à titre de personnes avisées et souvent à titre de représentants de leurs groupes clients. Les Groupes d'étude ont été nommés en fonction des intérêts qu'ils étaient chargés d'examinés : Finances et fiscalité; Environnement; Accès au territoire; et Main-d'oeuvre, milieu de travail et collectivité. Chaque Groupe d'étude a élaboré un ensemble de principes et d'objectifs, de même qu'une liste exhaustives comptant plus de 150 recommandations très précises.

Un Secrétariat était chargé de fournir des services aux trois paliers de l'Initiative et, sous la direction du Groupe de travail, de gérer le budget, de planifier et coordonner toutes les activités, de préparer toutes les communications internes et externes, de fournir un soutien à la rédaction et à la révision du matériel produit, et de gérer les activités quotidiennes de l'Initiative.

Enfin, on a créé un groupe comptant des représentants de chacun des groupes précédents afin d'examiner certaines questions liées, notamment, à la mise en oeuvre de l'Initiative et aux communications. Le Conseil de direction a également demandé à ce dernier groupe d'élaborer la première version du présent Accord.

L'Accord

Le Conseil de direction a adopté cet Accord le 13 septembre 1994. L'Accord renferme un bref précis d'information, l'énoncé de la vision, 16 principes, 70 objectifs et un énoncé d'engagement à l'égard des initiatives de suivi.

L'Accord constitue un pas important vers l'établissement de liens constructifs. Il se fonde largement sur les rapports préparés par les quatre Groupes d'étude.

Le processus qui a mené à l'élaboration de l'Accord constitue en lui-même une réalisation remarquable dans l'histoire de l'industrie minière au Canada. De fait, le processus était si novateur, qu'il a retenu l'attention de représentants du secteur minier, de gouvernements et d'autres intervenants en Australie et aux États-Unis, de même que dans d'autres pays exploitant des ressources minières, tous ayant suivi le déroulement de l'Initiative avec un vif intérêt.

Durant la période de mise en oeuvre qui suivra la signature de l'Accord, il faudra renforcer davantage le soutien au sein des groupes d'intervenants, en tablant sur le dynamisme déjà développé, et inciter les intervenants à concrétiser les principes et les objectifs définis.

Le travail des Groupes d'étude

La signature de cet Accord est un hommage aux nombreuses personnes qui ont participé aux travaux des quatre Groupes d'étude. Ces personnes ont consacré des centaines d'heures d'effort, traité des problèmes épineux, mis en question leurs idées préconçues et élaboré des rapports qui sont devenus les assises du consensus au sein du Conseil de direction.

Ces personnes ont dû respecter des échéances rigoureuses, car chaque groupe devait se réunir de six à huit fois au cours d'une période de dix mois, de même qu'entre ces réunions pour analyser les questions, résoudre les différences d'opinions, rencontrer les intervenants et élaborer des propositions. Le processus était exigeant, mais il a donné des résultats remarquables, tant sur le plan des ententes qui en ont découlé que du respect mutuel qui s'est développé entre les intervenants.

Les rapports, y compris les recommandations formulées par les Groupes d'étude, seront une importante source d'inspiration et de référence pour les intervenants lorsqu'ils entreprendront la mise en oeuvre de l'initiative, individuellement ou de façon coopérative. Même si les rapports sont l'oeuvre de personnes qui ne pouvaient malheureusement pas toujours exprimer l'opinion de l'ensemble du groupe qu'elles représentaient, il n'en demeure pas moins qu'ils expriment des opinions éclairées qui reposent sur une vaste expérience. À ce titre, ces rapports sont d'importants produits de l'IMW en général; les intervenants devraient continuer de s'y reporter, et les processus de suivi qui découleront de l'Accord devraient également s'y attarder.

Structure de l'Accord

En substance, l'Accord se présente sous les thèmes suivants, qui englobent les grands défis auxquels l'industrie minière du Canada est confrontée. On doit reconnaître que même si ces thèmes sont répartis par sujets, en réalité ils sont interreliés; en conséquence, les efforts visant à traiter les questions qui s'y rattachent devraient être intégrés :

Thème	Domaine d'information
Répondre aux besoins des affaires	• Climat d'affaires • Financement • Fiscalité • Chevauchement et dédoublement • Services gouvernementaux
Maintenir un environnement sain	• Protection de l'environnement • Planification et évaluation environnementales • Utilisation de l'information et des sciences dans les décisions liées à l'environnement
Régler les problèmes liés à l'utilisation des terres	• Utilisation des terres et accès • Zones protégées • Certitude du droit d'occupation foncière des mines
Assurer le bien-être des travailleurs et des collectivités	• Recrutement et rétention d'employés d'expérience • Maximisation des avantages des activités minières pour la collectivité

Thème	Domaine d'information
Tenir compte des préoccupations des Autochtones	• Terres et ressources des Autochtones • Participation des Autochtones dans l'industrie minière
Améliorer les décisions	• Processus décisionnels ouverts

À l'intérieur de chaque domaine d'information, nous présentons un énoncé contextuel décrivant la nature du défi auquel l'industrie minière du Canada est confrontée, un énoncé des principes qui guideront notre façon d'aborder les défis, et les objectifs que nous poursuivrons dans le cadre de notre intervention.

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE

VISION

Notre vision est celle d'une industrie minière qui soit prospère et durable, sur les plans social, économique et environnemental, étayée par un consensus politique et communautaire.

L'exploitation minière contribue largement au bien-être du Canada, à l'échelon national aussi bien qu'à l'échelon régional. L'Initiative minière de Whitehorse se fonde sur un désir commun de veiller à ce que les activités minières continuent de jouer un rôle déterminant, au pays, dans le contexte du développement durable.

Cette vision est toutefois plus facile à énoncer qu'à réaliser. Nous reconnaissons que le milieu naturel, l'économie et les nombreuses cultures et nombreux modes de vie, au Canada, sont complexes et fragiles, et que chacun de ces éléments est essentiel à la survie de la société. De plus, aucun aspect de la durabilité sociale, économique et environnementale ne peut être traité isolément, ni ne peut recevoir l'attention exclusive, sans que cela ait des conséquences sur les autres aspects.

Nous reconnaissons également que cette vision nous aidera considérablement à réagir aux incertitudes futures. Le contexte à l'intérieur duquel nous tentons de réaliser notre vision est dynamique. En conséquence, il importe qu'en réalisant cette vision, nous accroissions notre capacité de reconnaître et de prévoir le changement, et d'y réagir, tout en essayant d'atteindre un certain niveau de prévisibilité qui nous permettra de poursuivre nos objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

La responsabilité de la réalisation de cette vision n'incombe pas, et ne saurait incomber, à un seul groupe. Aucun des intervenants peut réaliser ses objectifs sans la coopération et le soutien des autres. Nous sommes tous conscients de la nécessité de parler ouvertement des problèmes auxquels nous sommes confrontés, d'envisager de manière créative les solutions possibles, et de travailler en coopération de manière à ce que ces problèmes soient traités efficacement.

Les **principes et objectifs** qui ont été adoptés constituent un premier grand pas vers la revitalisation de l'industrie minière au Canada. Ils nous orientent vers des changements qui redonneront à notre industrie la capacité d'attirer l'investissement dans les projets d'exploration et d'aménagement miniers et, dans un même élan, de veiller à ce que les objectifs des peuples autochtones, des groupes environnementaux, des groupes de travailleurs et des gouvernements soient atteints.

Le processus qui nous a permis de parvenir au consensus jette également les bases de la coopération créative qui est particulièrement importante en cette période où les changements s'opèrent rapidement. Ce mécanisme peut nous aider à prévoir les changements, à y réagir et à nous y adapter rapidement et efficacement en nous permettant de tabler sur la bonne volonté et la capacité que nous avons développées de travailler ensemble, pour tirer profit du savoir-faire collectif des intervenants et nous inciter à résoudre nos différends de façon constructive.

PRINCIPES ET OBJECTIFS

CLIMAT[illegible]MIRES

L'industrie minière du Canada joue un rôle déterminant dans le bien-être économique, social et environnemental du pays. L'arrivée de nouvelles sources de concurrence extérieure, jumelée à des facteurs intérieurs qui rebutent les investisseurs, crée un défi de concurrence pour l'industrie minière canadienne qui tente de réunir les capitaux adéquats pour financer ses projets d'exploration et d'aménagement. Pour relever ce défi, l'industrie devra se pencher sur une variété de facteurs complexes qui influent sur le climat de l'investissement.

Notre principe

Un cadre d'action qui reconnaisse la nécessité d'attirer le capital, dans le contexte de la concurrence internationale, tout en permettant de réaliser les objectifs environnementaux et sociaux du Canada, optimisera l'apport de l'industrie dans l'économie du pays.

Nos objectifs

Travailler dans le but d'élaborer un ensemble de politiques, aux niveaux fédéral, provincial et territorial, qui reconnaissent le statut du Canada comme un système économique ouvert, et satisfassent aux objectifs des Canadiens au chapitre du développement dans les sphères économiques, sociales et environnementales.

Établir un régime réglementaire qui soit à la fois efficace et efficient pour ce qui est de maintenir les normes prescrites, visant les activités et les exploitations, et de réduire les coûts liés à la conformité aux exigences réglementaires.

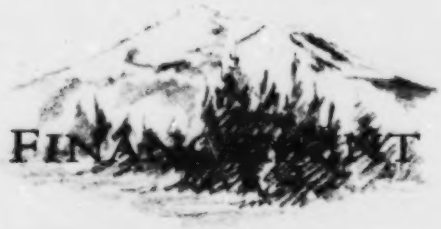

Pour accroître les niveaux d'activités d'exploration, renouveler les réserves et garantir la continuité des avantages provenant de l'exploitation minière, le Canada doit demeurer concurrentiel pour ce qui est d'attirer des investissements (dettes et bénéfices) destinés à l'exploration et à l'aménagement miniers intérieurs. La formation et la distribution du capital se fait à l'échelle mondiale; et l'attribution du capital dépend beaucoup des risques réels et perçus, de même que de facteurs tels que les retards liés à l'émission des permis, les procédés douteux, les coûts liés à la conformité aux exigences réglementaires, et les redevances directes et indirectes. Si le Canada entend être dans la course pour obtenir des capitaux internationaux, il doit sans tarder coordonner davantage et rendre plus efficaces les règlements en matière de titres et les marchés de capitaux d'un bout à l'autre du pays, ce qui l'aidera à amasser plus facilement du capital de risque, en particulier pour les petites entreprises.

Notre principe

L'industrie minière doit avoir accès rapidement à du capital d'investissement sur une base concurrentielle à l'échelle mondiale.

Nos objectifs

Veiller à ce que l'industrie minière du Canada ait accès rapidement à des capitaux pour financer ses activités d'exploration et d'aménagement au Canada.

Rendre les règlements et les politiques concernant les titres plus adaptables aux besoins du secteur minier, en particulier pour les petites entreprises, tout en protégeant les intérêts des investisseurs.

Définir et traiter les politiques et les règlements qui risquent de nuire à la constitution de capitaux et à l'investissement.

Surmonter les obstacles existants en ce qui a trait au financement de la dette en traitant l'incertitude actuelle des règlements et politiques qui ont trait à la responsabilité des investisseurs vis-à-vis de l'environnement.

Améliorer l'accès au financement de la dette en atténuant l'incertitude actuelle, relativement aux politiques et règlements en matière de droits d'occupation foncière des mines.

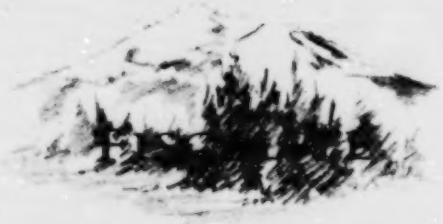

L'industrie minière du Canada est confrontée à une nouvelle concurrence mondiale pour l'obtention de capitaux, étant donné que d'autres pays concertent leurs efforts pour améliorer les climats d'investissement, y compris leurs régimes fiscaux. En conséquence, l'industrie minière s'inquiète du régime fiscal du Canada, en particulier des impôts sur les revenus autres que les profits, et de la façon dont le régime réduit les chances du pays d'attirer des investisseurs. On reconnaît, cependant, qu'il est difficile de comparer nos niveaux de taxation avec ceux d'autres pays.

Notre principe

Un système fiscal bien conçu (impôts sur le revenu, taxes minières et impôts sur les revenus autres que les profits, redevances et droits) qui fournit des revenus, permet au Canada de continuer à attirer les investissements et renforce la capacité des sociétés de trouver, d'aménager et d'exploiter des mines au Canada.

Nos objectifs

Établir un régime fiscal qui, en l'étant vraiment, soit perçu comme étant simple, pragmatique et juste, y compris un système d'impôt sur les profits qui soit plus fiable, en général, plutôt qu'un régime d'impôts et de charges sur les revenus autres que les profits.

Veiller à ce que les régimes de taxation maintiennent un équilibre entre les besoins de revenus des gouvernements et le besoin de l'industrie d'obtenir un rendement sur l'investissement.

CHEVAUCHEMENT ET DÉDOUBLEMENT

Les règlements en matière d'environnement qui s'appliquent à l'exploitation et à l'aménagement miniers comprennent un certain nombre de processus visant l'évaluation environnementale, l'obtention des approbations et l'acquisition des permis, qui varient d'une compétence à l'autre. Dans certains cas, ces règlements chevauchent ou dédoublent d'autres règlements, entraînant des coûts inutiles et semant la confusion au sein de l'industrie, de même que parmi les autres intervenants intéressés à prendre part aux processus de réglementation. Il importe, dans l'intérêt de toutes les parties, d'optimiser l'efficacité de ces processus, sans toutefois compromettre la protection de l'environnement ou le droit de participation du public.

Notre principe

L'élimination du dédoublement et du chevauchement inutiles, sur le plan de la réglementation, en veillant au maintien de l'équilibre, aidera à protéger efficacement l'environnement et à réglementer l'industrie minière de façon plus efficace.

Nos objectifs

Continuer à établir des ententes de coopération entre les différentes compétences en vue de l'élaboration, de l'administration et de l'application des normes environnementales, afin d'améliorer l'efficience et l'efficacité du système de réglementation, et de réduire les coûts inutiles pour l'industrie, qui sont liés à la conformité aux règlements.

Rationaliser les processus d'émission des permis et de conformité, et réduire le plus possible le temps et les coûts nécessaires pour se conformer aux exigences des divers régimes réglementaires.

Élaborer des processus afin que chaque nouveau projet minier soit soumis à une seule évaluation environnementale opportune, menée par un seul organisme dirigeant, et qui ne donne lieu qu'à un seul ensemble de recommandations qui satisfassent toutes les compétences.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Les gouvernements fournissent des services qui sont essentiels au maintien d'une industrie minière saine, y compris les levés géologiques, la gestion des données d'exploration, l'application de règles uniformes concernant les droits d'occupation foncière des mines et la remise en état des sites, l'attraction des investisseurs, la facilitation de l'aménagement, la promotion des exportations et la recherche. En raison des réductions budgétaires, la prestation de ces services est en péril. En réaction à la situation, les gouvernements envisagent de limiter les services, d'établir des mesures de recouvrement des coûts, de générer des revenus et d'améliorer l'efficience des activités. L'industrie minière s'inquiète de l'érosion des services, en particulier du fait que certains de ces services soient fournis le plus efficacement par le gouvernement, et que l'industrie doive supporter les coûts supplémentaires liés à ces activités.

Notre principe

Dans cette période où les budgets sont réduits, il importe que les gouvernements soient plus responsables sur le plan fiscal, mais pas au point d'éroder les services, si l'on entend maintenir une industrie minière nationale qui soit saine.

Notre objectif

Trouver les moyens, durant ces périodes de réductions budgétaires de la part du gouvernement, de continuer d'offrir les services et les produits gouvernementaux essentiels, tout en maintenant des normes adéquates de qualité et de compétence, en combinant des budgets fondamentaux adéquats, en augmentant l'efficience des activités, en réduisant les coûts, en recouvrant certains coûts et en générant des revenus autres que les profits.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Étant donné que les activités minières ont un impact sur l'environnement, trois grands défis environnementaux se posent : réduire le plus possible les incidences environnementales de l'exploration; veiller à ce que les mécanismes réglementaires et les garanties financières nécessaires soient en place pour permettre de protéger l'environnement et d'assurer la viabilité économique des sites exploités actuellement et dans l'avenir; et restaurer les sites où l'activité minière a cessé.

Les incidences environnementales de l'exploitation minière peuvent être minimisées par l'exploration soignée; la conception et l'exploitation des mines, y compris l'évaluation des risques; et la mise en oeuvre de politiques, de programmes et de procédures adéquats. La prévention des impacts suivant la fermeture de mines nécessite une restauration et une surveillance efficaces des sites. Des programmes volontaires mettant l'accent sur une méthode complète d'évaluation des risques peuvent permettre de prévoir et de prévenir les problèmes, et ils peuvent s'ajouter à la méthode réglementaire.

Notre principe

Les activités d'exploration, d'aménagement et d'exploitation responsables, ainsi que les politiques officielles, supposent le maintien d'un environnement sain et, à la fermeture des mines, la restauration des sites et des zones touchées dans le but d'y rétablir des écosystèmes viables et, dans la mesure du possible, autonomes, qui sont compatibles avec un environnement sain et les activités humaines.

Nos objectifs

Veiller à ce que les incidences environnementales soient limitées le plus possible durant les activités d'exploration, d'aménagement, d'exploitation et de fermeture grâce à des moyens volontaires et à des mesures dictées par les règlements, y compris la mise en oeuvre de méthodes de surveillance environnementale appropriées.

Veiller à ce que des plans complets de restauration en vue de rétablir dans tous les sites des écosystèmes viables et, dans la mesure du possible, autonomes, soient élaborés et adéquatement financés, mis en oeuvre et surveillés à l'intérieur de toutes les compétences.

Veiller à ce que les gouvernements en charge maintiennent un cadre réglementaire équilibré, en matière de restauration des sites, qui soit stable au fil des ans, harmonisé entre les diverses compétences, et fondé sur des normes qui répondent aux besoins d'une société durable. Veiller également à ce que les changements apportés à ce cadre réglementaire soient le résultat d'un processus mesuré, consultatif et prévisible et soient mis en oeuvre graduellement sur des périodes convenables.

Développer des techniques, grâce à la recherche interdisciplinaire, destinées à minimiser ou à prévenir les incidences néfastes sur l'environnement, de même qu'à rétablir dans les sites perturbés des écosystèmes viables et, dans la mesure du possible, autonomes.

Mettre en place un régime de garanties financières pour la restauration des sites aux mines actuelles et futures, qui assure la disponibilité de fonds adéquats pour la restauration complète des sites, et qui soit raisonnable, souple et responsable.

Établir, à l'intérieur de chaque compétence, une méthode acceptable qui permette de désigner les parties responsables de la restauration d'anciens sites miniers qui posent des problèmes d'ordre sanitaire, sécuritaire ou environnemental.

Établir, à l'intérieur de chaque compétence, des modes de financement destinés à la restauration d'anciens sites miniers pour lesquels il est impossible de désigner des parties responsables. La restauration devrait être entreprise aux sites qui posent les plus grands risques.

Encourager l'exploration d'anciens sites miniers qui, si l'initiative porte fruit, pourraient mener à des possibilités de restauration environnementale grâce à de nouveaux aménagements.

Veiller à l'élaboration de normes de restauration visant des sites particuliers, qui, dans la mesure du possible, favorisent le rétablissement de l'écosystème original, mais qui, si des circonstances précises le justifient, tiennent compte de la nécessité possible d'y maintenir des activités et de la possibilité d'y établir d'autres utilisations souhaitables.

PLANIFICATION ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Lorsqu'elle est associée à la planification de l'utilisation des terres et à un programme de surveillance continu, l'évaluation environnementale est un processus très utile et nécessaire qui permet de réaliser les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du développement avisé. Trop souvent, un ou plusieurs de ces éléments sont absents des processus de planification et d'évaluation. Des confrontations peuvent survenir, et l'environnement peut être endommagé en l'absence de processus d'évaluation environnementale transparents, efficaces et responsables. Un processus d'évaluation efficace procure davantage d'assurance aux intervenants.

Notre principe

L'évaluation environnementale est un outil essentiel qui permet de définir les incidences environnementales qui peuvent être liées aux projets proposés, de déterminer si ces incidences sont acceptables et d'évaluer les mesures d'atténuation possibles, permettant à l'activité économique de se poursuivre, tout en protégeant la santé de l'environnement.

Nos objectifs

Veiller à ce que les évaluations environnementales de projets particuliers soient efficaces, efficientes et bien définies, et à ce qu'elles soient menées dans la perspective plus vaste :

- d'un processus de planification de l'utilisation des terres intégré; et
- des programmes et politiques du gouvernement.

Veiller à ce que les modalités et la portée des évaluations environnementales soient pertinentes, sur le plan écologique, et définies au début du processus.

Se doter de processus d'évaluation environnementale de structure officielle, et qui soient crédibles, équilibrés et justes.

Veiller à ce que les politiques et programmes du gouvernement tiennent adéquatement compte des questions environnementales.

Veiller à ce que les programmes de surveillance soient efficients et efficaces, et à ce qu'ils procurent suffisamment d'information.

UTILISATION DE L'INFORMATION ET DES SCIENCES DANS LES DÉCISIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

La recherche scientifique et l'information de grande qualité sont nécessaires si l'on entend cerner, régler et prévenir les problèmes environnementaux de façon efficace. Les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et autres peuvent compléter les méthodes scientifiques normales. Par le passé, des différends relativement à la certitude scientifique ont retardé l'intervention dans certaines situations.

Notre principe

Pour que des décisions avisées puissent être prises, relativement à l'environnement, pendant la durée utile d'une mine :

- tous les intervenants doivent avoir accès à de l'information de grande qualité, pertinente et objective, fondée sur la science; mais
- la certitude scientifique absolue n'est pas un préalable à l'action appropriée visant à protéger l'environnement, où des risques d'incidences graves menacent l'écosystème de façon évidente.

Nos objectifs

Élargir et améliorer la base de renseignements sur les effets des mines sur l'environnement, et veiller à ce que toute l'information soit exacte, objective et préparée conformément aux normes professionnelles et aux méthodes scientifiques.

Promouvoir la participation significative des peuples autochtones et l'utilisation des connaissances traditionnelles et locales.

Veiller à ce que les décisions qui risquent d'avoir des conséquences graves sur les écosystèmes soient prises avec grande précaution, qu'elles se fondent sur les renseignements les plus exacts qui sont disponibles, et qu'elles tiennent compte des limites des sciences.

Promouvoir la recherche sur les incidences environnementales des activités minières, de même que les moyens de limiter le plus possible ces incidences.

UTILISATION DES TERRES ET ACCÈS

La politique officielle en matière d'accès et d'utilisation des terres aux fins des activités minières est largement critiquée. Trop souvent, les décisions relatives à l'utilisation des terres n'ont pas offert aux intervenants les garanties qu'ils attendaient. Dans bien des cas, on constate l'absence totale de planification à l'échelon régional, et d'autres processus, tels que l'attribution de permis et les évaluations environnementales, deviennent plus compliqués étant donné que les questions de compatibilité et de pertinence des utilisations proposées n'ont pas été réglées. Si l'on traite dès le départ les questions d'utilisation des terres, grâce à un processus décisionnel efficace, on pourra améliorer la qualité et l'efficacité des autres processus connexes. Il est dans l'intérêt de tous les intervenants que nous adoptions un système de décisions justes et efficaces, qui favorise la meilleure utilisation possible des terres et des ressources, prenne en considération et respecte les droits de tous les intervenants, et intègre les objectifs traditionnels, de même que les buts, les objectifs et les engagements sociaux, économiques et environnementaux.

Notre principe

L'accès aux terres en vue de l'exploration et de l'aménagement de mines est une exigence fondamentale pour l'industrie minière.

Nos objectifs

Rendre les processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques accessibles aux intervenants dont les intérêts sont touchés.

Veiller à ce que les processus décisionnels tiennent compte des exigences de l'industrie minière et des autres intervenants, relativement à l'accès aux terres et à leur utilisation.

Élaborer des mécanismes collaboratifs, sauf pour l'émission des permis, par lesquels les intervenants pourront traiter et résoudre les questions litigieuses de façon continue, à la fois dans le contexte de projets précis et dans la perspective de politiques de portée plus vaste.

Veiller à ce que les décisions visant l'utilisation des terres et l'accès soient opportunes, et à ce qu'elles procurent le plus de garanties et de précision possible pour tous les intervenants.

ZONES PROTÉGÉES

En réaction à la disparition rapide d'habitats et d'espèces et à la perturbation des écosystèmes par l'activité humaine partout dans le monde, le Canada a emboîté le pas à l'initiative mondiale visant à identifier et à protéger des étendues représentatives et des caractéristiques spéciales de toutes les régions naturelles, tel que le précise l'énoncé de l'engagement tripartite à l'égard du parachèvement du réseau de zones protégées au Canada. On reconnaît également que l'accès aux terres est un besoin fondamental de l'industrie minière, et que l'impact cumulatif de la fermeture de certains territoires à l'exploration et à l'exploitation minières peut avoir des conséquences économiques sérieuses. Malgré cela, les intervenants s'entendent pour dire que le Canada doit protéger des échantillons représentatifs à la fois de ses régions naturelles et de ses habitats sauvages critiques. Ils s'entendent également sur le fait qu'il faut établir des critères précis, fondés sur des données scientifiques, pour identifier les aires à protéger, et que tous les intervenants doivent participer à la sélection définitive des zones protégées. Cependant, les intervenants ne s'entendent pas encore sur le nombre de régions qu'il convient de protéger, ni sur l'étendue d'une région donnée qu'il faut protéger pour obtenir un échantillon représentatif. En procédant de façon opportune et organisée pour établir les zones protégées nécessaires à l'obtention d'un échantillon représentatif des régions naturelles du Canada, et en précisant les utilisations qui seront permises ailleurs, les gouvernements pourront réaliser leurs objectifs environnementaux et offrir une plus grande certitude aux sociétés minières en ce qui a trait à l'accès au territoire aux fins d'exploration et d'exploitation minières.

Notre principe

Les réseaux de zones protégées sont essentiels au maintien de la santé de l'environnement, de la diversité biologique et des processus écologiques; ces réseaux constituent également une partie fondamentale de l'équilibre durable de la société, de l'économie et de l'environnement.

Nos objectifs

Créer et soustraire au développement industriel d'ici à l'an 2000 les zones protégées nécessaires afin d'obtenir un échantillon représentatif des régions naturelles du Canada.

Après les avoir établis là où ils n'existent pas déjà, utiliser des critères scientifiques pour déterminer à la fois le nombre de régions nécessaires et l'étendue d'une région qu'il convient de protéger afin de réaliser les objectifs de représentation des régions naturelles.

Veiller à ce que le choix des zones protégées soit fait d'une manière uniforme à l'intérieur de toutes les compétences, y compris l'identification, par le gouvernement, de zones éventuelles, fondée sur des critères scientifiques et suivie de la consultation de l'industrie minière et de tous les intervenants; et veiller à ce que le choix définitif des zones protégées tienne compte des renseignements économiques, environnementaux et sociaux pertinents.

Faire en sorte que les politiques gouvernementales stipulent clairement que, sous réserve de la conformité à toutes les exigences juridiques et réglementaires, l'exploitation minière est une activité acceptable et permise dans toutes les régions non protégées.

Prévoir que l'activité minière puisse être acceptable et permise à l'intérieur de zones de protection qui ne sont pas essentielles à la représentation des régions naturelles du pays, à condition que les activités menées dans ces régions soient conformes et respectent les dispositions législatives et les politiques de gestion pertinentes.

Veiller à ce que les peuples autochtones participent au choix et à la gestion des zones protégées, bénéficient des débouchés économiques liés à l'aménagement et à l'exploitation des zones protégées, et aient accès aux zones protégées, conformément aux plans de gestion, pour y mener leurs activités économiques traditionnelles, de même que les pratiques cérémoniales, culturelles, sociales et de subsistance qui font partie de leurs traditions.

Coordonner la sélection des zones protégées entre les compétences de manière à obtenir un échantillon représentatif sans dédoublement inutile.

CERTITUDE DU DROIT D'OCCUPATION FONCIÈRE DES MINES

Le processus que constitue l'exploration et l'aménagement de projets miniers comporte de grands risques et devient de plus en plus coûteux à chaque étape. La certitude du droit d'occupation foncière est essentielle pour ce qui est d'offrir aux personnes et sociétés engagées dans l'exploration et l'aménagement miniers, de même qu'aux investisseurs qui soutiennent leurs activités, la garantie que leur investissement est protégé. Cette garantie comprend la certitude qu'une fois qu'une personne jalonne un claim, elle obtient le droit exclusif d'explorer et d'aménager la zone, d'acquérir les droits miniers pour ce claim et de l'exploiter, pourvu que les obligations réglementaires soient honorées et que les approbations nécessaires soient obtenues. D'autre part, les gouvernements ont besoin d'une certaine latitude pour gérer les ressources publiques pendant les périodes où les politiques officielles changent rapidement. Pour les gouvernements, le défi consiste donc à équilibrer les besoins de l'industrie minière et des autres intervenants, de façon à ce que l'industrie bénéficie d'un haut degré de garantie quant au droit d'occupation foncière des mines, et à ce que les gouvernements puissent continuer d'élaborer des politiques officielles, régies par des lignes directrices claires en ce qui a trait à l'émission, à la modification et à l'annulation du droit d'occupation foncière des mines.

Notre principe

La certitude du droit d'occupation foncière et de l'acquisition des droits d'exploitation, tels qu'ils sont décrits dans la loi, est essentielle à l'investissement dans le secteur minier.

Nos objectifs

Assurer la garantie du droit d'occupation foncière et la certitude du processus permettant d'obtenir les droits d'exploitation, tels qu'ils sont décrits dans la loi.

Veiller à ce que les gouvernements adoptent et diffusent des politiques claires en matière de droits d'occupation foncière, de révocation et de compensation.

Dans le cas des sociétés qui se conforment aux exigences réglementaires, veiller à ce que la révocation du droit d'occupation foncière ne se fasse que dans des circonstances extraordinaires, et à ce que ces sociétés obtiennent une compensation adéquate d'une manière juste et opportune.

RECRUTEMENT ET RÉTENTION D'EMPLOYÉS D'EXPÉRIENCE

Le besoin de l'industrie minière en main-d'oeuvre spécialisée et adaptable, pour pouvoir tirer profit de la technologie moderne, donne au perfectionnement et à la formation professionnelle une importance absolue. Le recrutement professionnel est limité par les «réductions d'effectifs» au sein des entreprises et la diminution des inscriptions au niveau universitaire. Le recrutement d'Autochtones et de femmes est encore relativement limité, et les nouvelles possibilités sont restreintes par une main-d'oeuvre statique ou réduite. La mobilité des employés est également limitée : les travailleurs qui possèdent des compétences acquises à l'intérieur d'une juridiction donnée ne sont pas toujours forcément reconnus à l'intérieur d'autres juridictions. Les travailleurs qui perdent leur emploi par suite de la fermeture de mines ou de la réduction des effectifs quittent souvent l'industrie; la société qui a investi dans le perfectionnement de leurs compétences enregistre alors une perte.

La santé et la sécurité au travail sont aussi des facteurs importants pour les employés actuels et éventuels de l'industrie minière. Même si de grands progrès ont été réalisés dans ces domaines au cours des dernières années, il faut reconnaître que la santé et la sécurité sont des éléments qui doivent être améliorés continuellement en fonction de la technologie qui évolue, et de manière à ce que les conditions continuent de s'améliorer partout au Canada.

Notre principe

Le succès de l'industrie minière au Canada est intimement lié à l'existence d'une main-d'oeuvre qualifiée, bien formée et mobile, évoluant dans un milieu sain et sécuritaire.

Nos objectifs

Mettre en place les mécanismes appropriés qui permettront de régler les problèmes de perfectionnement des ressources humaines dans l'industrie minière.

Accroître la mobilité des travailleurs de l'industrie en développant une main-d'oeuvre bien formée, dont les compétences seront reconnues à l'intérieur et à l'extérieur de l'industrie.

Élaborer des stratégies pour accroître les possibilités de formation offertes aux travailleurs de l'industrie.

Améliorer l'accès à la formation pour les travailleurs de secteurs autres que celui de l'industrie minière, en particulier pour les gens qui vivent dans ou à proximité de collectivités minières.

Améliorer les possibilités d'emploi et de formation pour les groupes qui, traditionnellement, sont sous-représentés au sein de l'industrie minière.

Établir des normes en matière de santé et de sécurité, destinées à protéger les travailleurs. Les critères devraient être fondés sur des faits scientifiques pouvant faire l'objet d'un examen public. Dans les cas où des différences d'opinions ou encore des incertitudes surgissent, la norme devrait être conçue de manière à protéger la santé et la sécurité du travailleur en fonction des processus en vigueur au sein de chaque compétence.

Continuer d'améliorer la santé et la sécurité au travail grâce aux meilleures pratiques qui soient, afin de permettre l'adaptation à l'évolution technologique et aux changements dans les milieux de travail.

Concevoir un cadre réglementaire pour la santé et la sécurité au travail :

- qui soit élaboré par le gouvernement de chacune des compétences, en consultation avec l'industrie et la main-d'oeuvre; et
- qui renferme des règles uniformes pour des activités semblables à l'intérieur de chaque compétence.

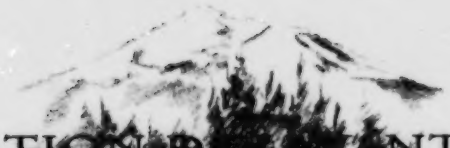

MAXIMISATION DES AVANTAGES DES ACTIVITÉS MINIÈRES POUR LA COLLECTIVITÉ

L'exploitation minière est le moteur de l'économie de nombreuses collectivités canadiennes, auxquelles elle procure des avantages économiques importants. De même, la dépendance de ces collectivités à l'égard des activités minières les rendent encore plus vulnérables aux fluctuations économiques que les autres collectivités où la base de l'économie est plus diversifiée. Cela signifie également que lorsque les mines parviennent à la fin de leur durée de vie utile, les collectivités minières subissent des effets de dislocation socio-économique considérables.

Même si certains de ces problèmes peuvent être résolus en exploitant les mines loin des collectivités, une telle façon de fonctionner donne lieu à un autre ensemble de problèmes socio-économiques pour les travailleurs et leurs familles, de même qu'à un nouveau profil d'avantages pour les collectivités, découlant des activités minières.

Notre principe

Les avantages économiques que procurent aux travailleurs et aux collectivités les activités minières, telles que l'exploration, l'aménagement et l'exploitation de mines, sont accrus au maximum lorsque les activités sont prévues soigneusement en tenant compte, à la fois, des impacts directs et des impacts indirects.

Nos objectifs

Tirer le maximum d'avantages socio-économiques pratiques des activités minières au profit des collectivités.

Limiter le plus possible les conséquences liées à la fermeture des mines sur les travailleurs et les collectivités en intégrant entièrement des plans pour la durée de vie utile des mines à l'intérieur des plans de développement économique des collectivités qui dépendent de l'activité minière.

Réduire les conséquences négatives sur la société, l'économie et les relations de travail dans le cas d'emplois à déplacement journalier sur grandes distances, et examiner les effets temporaires de cette option.

TERRES ET RESSOURCES DES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones du Canada ont des droits qui sont protégés par la *Loi constitutionnelle de 1982*, y compris des droits en matière de gestion des terres et des ressources. Ils consistent en des droits ancestraux ou en d'autres droits énoncés dans les traités et les documents visant les ententes de revendications territoriales. Il existe également des terres que les Autochtones ont continué d'occuper et avec lesquelles ils ont développé une affinité en dépit des revendications non résolues, non reconnues ou en suspens, et des terres non cédées. Dans la plupart des cas, par le passé, les aménagements miniers sur des terres ancestrales ont été mis de l'avant sans la participation ou le consentement de la collectivité autochtone. Il existe encore des cas où la collectivité ne tire aucun avantage des activités minières, même lorsqu'elle donne son consentement aux projets d'aménagement. Là où des revendications territoriales sont encore irrésolues, non reconnues ou bien en suspens, sur des terres que les Autochtones ont continué d'occuper et avec lesquelles ils entretiennent une affinité, et où l'on souhaite aménager le terrain, il arrive qu'on prenne des ententes provisoires pour le développement des affaires ou l'aménagement des ressources.

Notre principe

Les peuples autochtones ont des droits qui sont protégés en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*, et qui englobent, notamment, les droits visant les terres et les ressources.

Nos objectifs

Afin de créer un climat plus rassurant pour l'exploration et l'aménagement des ressources minérales, veiller à ce que :

- les revendications territoriales des Autochtones soient réglées rapidement, efficacement et équitablement;
- la structure des négociations soit bien définie et clairement comprise;
- le processus de négociation soit étayé des ressources adéquates; et
- les droits des tiers en matière de terres et de ressources soient reconnus et consignés dans les ententes de revendications territoriales.

Établir et entretenir des communications efficaces entre l'industrie minière et les autres intervenants, d'une part, et les groupes autochtones, d'autre part, relativement au progrès des négociations et, après le règlement des revendications, préparer une explication des droits et des obligations découlant des revendications territoriales et des ententes connexes.

Adopter des règles et des processus qui soient opportuns, uniformes, fiables et simples pour l'aménagement des ressources dans les régions visées par la résolution de revendications territoriales, de même que dans le cadre des mécanismes suivant le règlement de telles revendications, lorsque les collectivités autochtones souhaitent de tels aménagements.

Établir, dans le cadre de la résolution des revendications territoriales, des régimes réglementaires simples et efficaces couvrant la gestion de l'utilisation du terrain et de l'environnement.

Élaborer des ententes d'affaires provisoires et (ou) des ententes de participation entre l'industrie minière et les collectivités autochtones touchées.

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

De nombreuses collectivités autochtones souhaitent participer davantage à tous les aspects de l'aménagement des ressources, y compris aux activités de l'industrie minière. L'industrie minière pourrait favoriser la croissance socio-économique des collectivités autochtones.

Notre principe

Les peuples autochtones ont le droit de participer pleinement à l'aménagement des ressources minérales à toutes les étapes de l'exploitation minière et autres activités connexes, de même qu'à tous les niveaux d'emploi.

Nos objectifs

Éliminer les obstacles — réels et artificiels — à l'éducation, à l'emploi et aux possibilités d'affaires, qui empêchent souvent les peuples autochtones de profiter pleinement des avantages que procure l'industrie minière.

Permettre la participation accrue des peuples autochtones dans tous les secteurs de l'industrie minière, y compris l'accès aux emplois directs et aux débouchés économiques et commerciaux connexes.

Permettre à l'industrie minière, aux peuples autochtones et aux autres intervenants intéressés d'établir des partenariats officiels, favorisant une meilleure sensibilisation aux problèmes, besoins et préoccupations respectifs, de même qu'un plus haut degré de compréhension réciproque.

Soutenir les politiques, les mesures législatives et les ententes qui favorisent la croissance des relations d'affaires entre l'industrie minière et les collectivités autochtones.

Assurer une consultation régulière et ouverte entre les sociétés d'exploration et d'exploitation minières, d'une part, et les collectivités autochtone, d'autre part, et veiller à ce que les collectivités autochtones participent aux processus décisionnels qui ont trait à l'exploration, à l'aménagement d'infrastructures, à l'aménagement des mines et à la restauration des sites.

Éliminer tous les obstacles à la pleine participation des peuples autochtones aux débouchés économiques liés aux mines et aux activités connexes, qui existent à l'intérieur de la *Loi sur les Indiens* et du *Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes*, à l'intérieur des systèmes de réglementation provinciaux et territoriaux, des ententes fédérales-provinciales ou des politiques en matière d'aménagement.

PROCESSUS DÉCISIONNELS OUVERTS

Les liens de plus en plus complexes qui s'établissent parmi nos besoins environnementaux, économiques et sociaux nécessitent des processus décisionnels ouverts, qui tiennent compte avec efficacité et efficience d'une vaste gamme d'intérêts et de droits. Par le passé, les décisions n'ont pas toujours tenu compte de tous les intérêts; un processus ouvert assure à tous les intervenants un accès équitable à la prise de décisions et favorise le soutien du plus grand nombre à l'égard des décisions. De tels processus reconnaissent que les intervenants doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs opinions importantes.

Notre principe

Les décisions sont meilleures lorsqu'elles sont prises dans le cadre de processus ouverts, transparents, opportuns et clairement définis, auxquels les intervenants prennent part de façon avisée.

Nos objectifs

Accroître, pour les gouvernements, l'industrie minière, les travailleurs et leurs représentants, les peuples autochtones, les groupes environnementaux et les collectivités locales, la possibilité de participer de façon significative et responsable aux processus décisionnels qui touchent les intérêts du public.

Veiller à ce que les intervenants aient accès à l'information nécessaire et, conformément aux critères clairement établis, aux ressources qui leur permettent de participer aux processus.

Accroître la confiance du public à l'égard des processus décisionnels en veillant à ce que les opinions des intervenants soient entendues et prises en considération de manière équitable.

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE
ENGAGEMENT

Il est essentiel que nous concrétisions nos **principes et objectifs** par des actions, et que nous maintenions un mécanisme qui nous permettra d'entretenir les rapports établis.

En conséquence, nous, soussignés membres du Conseil de direction, nous engageons :

- à promouvoir l'Accord au sein de nos groupes respectifs et à renseigner les intervenants sur les recommandations de l'Initiative minière de Whitehorse;
- à soutenir la vision et à favoriser la réalisation des principes et des objectifs établis, dans l'intérêt de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes;
- en collaboration avec d'autres intervenants, à élaborer et à adopter des plans d'action qui nous permettront de mettre l'Accord en oeuvre au sein de nos compétences respectives;
- à soutenir et à encourager les intervenants qui désirent entreprendre des initiatives conformes à l'esprit et à l'intention de l'Accord.

Nous, membres du Conseil de direction, signons et donnons notre appui au présent Accord. Nous reconnaissons que les intervenants de l'Initiative minière de Whitehorse joueront un rôle déterminant dans l'avenir de l'industrie minière au Canada. Nous nous engageons, dans l'intérêt de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, à soutenir la vision de l'Accord et à travailler en vue de la réalisation de ses principes et objectifs.

Dr. George Connell
Co-président du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse
Président, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

L'Honorable Anne Edwards, M.A.L.
Co-présidente du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières
Province de la Colombie-Britannique

L'Honorable Anne McLellan, C.P., députée
Co-présidente du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse
Ministre des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada

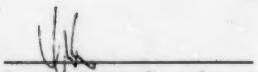

Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole

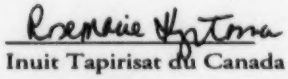

Inuit Tapirisat du Canada

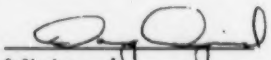

Ministre de l'Énergie et des Mines
Province de la Saskatchewan

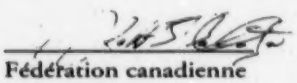

Fédération canadienne de la nature

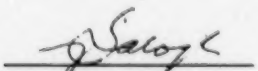

Noranda Minerals Inc.

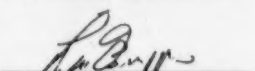

Mine Mill and Smelter Workers Local 598 - CAW/TCA Canada

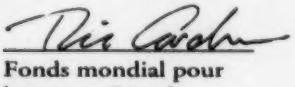

Fonds mondial pour la nature Canada

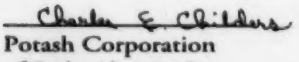

Potash Corporation of Saskatchewan Inc.

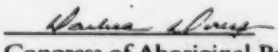

Congress of Aboriginal Peoples

Ministre des Ressources naturelles
Province de la Nouvelle-Écosse

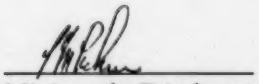

Ministre du Développement économique et de la petite entreprise
Gouvernement des Territoires du Yukon

Ministre des Ressources naturelles
Province de Terre-Neuve et du Labrador

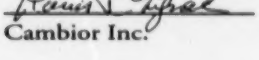

Cambior Inc.

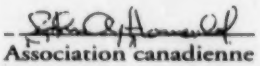

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

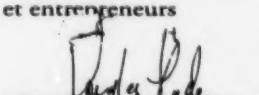

Co-président du Caucus des mines
Réseau canadien de l'environnement

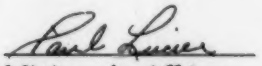

Ministre des Affaires indiennes et du Nord
Gouvernement du Canada

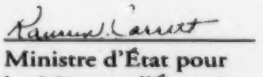

Ministre d'État pour les Mines et l'Énergie
Province du Nouveau-Brunswick

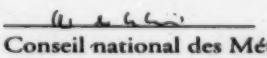

Conseil national des Métis

Northwatch

B.C. Wildlife Federation

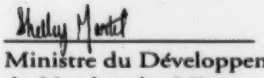

Ministre du Développement du Nord et des Mines
Province de l'Ontario

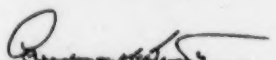

Métallurgistes unis d'Amérique

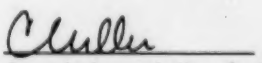

Association minière du Canada

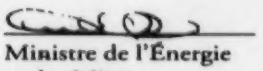

Ministre de l'Énergie et des Mines
Province du Manitoba

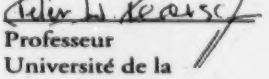

Professeur
Université de la Colombie-Britannique

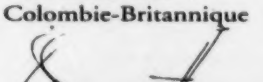

Westmin Resources Limited

Faculté de design environnemental
Université de Calgary

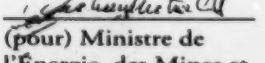

(pour) Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Ministre des Ressources naturelles
du Québec

Les provinces de Terre-Neuve et du Québec, de même que l'Assemblée des premières nations, n'ont pu signer l'Accord du Conseil de direction au moment de la Conférence des ministres des Mines, qui s'est tenue en septembre 1994. La province de Terre-Neuve n'a pu signer l'Accord, étant donnée que le document n'avait pas été avalisé par le Cabinet provincial. Pour ce qui est du Québec, le gouvernement élu le 12 septembre 1994 souhaitait examiner le document avant de prendre position vis-à-vis de l'Accord. La province de l'Alberta a préféré ne pas signer le document. L'Assemblée des premières nations a indiqué que les vastes consultations menées dans le cadre du processus n'avaient pas inclu les premières nations. En outre, l'Assemblée a indiqué que les groupes chargés des revendications territoriales et des traités n'avaient pas été consultés pour évaluer les effets de l'Initiative minière de Whitehorse. La plupart des membres du Conseil de direction ont donné leur plein appui au processus en général et, plus particulièrement, à la méthode visant à discuter avec les intervenants et à traiter les problèmes qui opposent les divers groupes.

Pour obtenir des exemplaires de l'Accord du Conseil de direction et des rapports des groupes d'étude de l'Initiative minière de Whitehorse, veuillez vous adresser à l'Association minière du Canada :

350, rue Sparks, pièce 1105
Ottawa (Ontario)
K1R 7S8

Téléphone : (613) 233-9391
Télécopieur : (613) 233-8897

ANNEXES

PERSPECTIVE DES INTERVENANTS

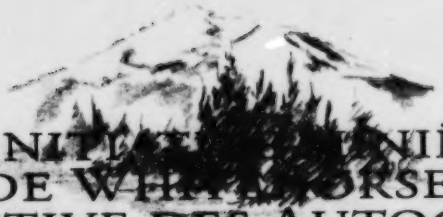

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE : PERSPECTIVE DES AUTOCHTONES

Des activités d'exploration et d'aménagement ont été menées dans de nombreuses régions du Canada, que les peuples autochtones ont continué d'utiliser et d'occuper, et avec lesquelles ils ont conservé une affinité pendant des milliers d'années. Les collectivités autochtones ont toujours compté sur la terre pour leur fournir les ressources naturelles dont elles ont besoin pour subsister. Par le passé, l'activité minière a perturbé le mode de vie traditionnel des Autochtones, et leur a fourni peu de possibilités pour ce qui est de maintenir leurs activités économiques traditionnelles.

Les peuples autochtones n'ont pas toujours été consultés relativement aux activités minières, tout comme ils n'ont pas toujours été invités à prendre part à la planification environnementale et à la planification des infrastructures visant des projets miniers sur leurs terres. On ne leur a pas versé d'indemnité, on ne leur a pas donné l'accès aux débouchés d'affaires, et on ne leur a pas donné la possibilité d'obtenir une formation pertinente pour accéder à des emplois de qualité. De même, les organismes environnementaux ne consultent pas les peuples autochtones. Dans bien des cas, le manque de respect des environnementalistes à l'égard des buts et objectifs liés au développement économique des collectivités autochtones nuit au bien-être et à la croissance économiques de ces dernières. Par ailleurs, les mauvaises pratiques de gestion environnementale et l'absence de méthodes de gestion holistiques laissent souvent le milieu dans un état inhabitable, pour les peuples autochtones, lorsqu'une mine cesse d'être exploitée.

L'Initiative minière de Whitehorse permettra de formuler des recommandations visant à consolider et à améliorer les rapports entre les peuples autochtones et l'industrie minière, pour les générations actuelles et futures.

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE : PERSPECTIVE DE L'INDUSTRIE

Les nombreux problèmes auxquels l'industrie minière du Canada est confrontée découlent à la fois de situations nationales et de situations internationales. Au-delà des frontières du Canada, les facteurs mondiaux continueront d'influer considérablement sur le sort de l'industrie minière au Canada. Nous ne pouvons contrôler ces facteurs. Cependant, nous pouvons et devons examiner les situations, à l'intérieur du pays, qui façonnent la politique intérieure et les mécanismes réglementaires, et qui ont un impact majeur sur la compétitivité de l'industrie minière canadienne. Apporter les améliorations nécessaires à l'infrastructure complexe et dynamique qui permet d'établir les politiques et les mesures réglementaires, au Canada, nécessite l'intervention de chacun d'entre nous. C'est dans cette perspective que l'industrie a proposé la mise en oeuvre d'une vaste consultation auprès des principaux groupes d'intervenants. L'Initiative minière de Whitehorse donnera lieu à des résultats tangibles et intangibles. Les principes, objectifs et recommandations qui en ressortiront seront axés sur chacun des groupes d'intervenants, de même que sur les politiques et la réglementation. Dans une mesure tout aussi importante, l'Initiative minière de Whitehorse peut ouvrir la voie au dialogue, accroître le degré de compréhension parmi les intervenants et favoriser les changements de comportements à tous les niveaux. Le succès des efforts de l'Initiative minière de Whitehorse aidera à garantir l'avenir de l'industrie minière au Canada.

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE : PERSPECTIVE DES TRAVAILLEURS

Trois principaux aspects de l'Initiative minière de Whitehorse ont joué un rôle déterminant dans la participation du mouvement des travailleurs. Premièrement, grâce à la participation de l'industrie minière en général, l'Initiative offrait la possibilité de mettre en lumière les problèmes qui touchent directement nos membres et leurs collectivités, et qui vont au-delà de ceux que traite habituellement le processus de négociation collective, tels que la formation, la réorganisation du travail, la planification de la fermeture des sites et les emplois à déplacement journalier sur grandes distances. Deuxièmement, grâce à la participation d'autres intervenants —le gouvernement, les peuples autochtones et les groupes environnementaux — l'Initiative offrait l'occasion d'incorporer le travail du syndicat dans d'autres domaines à ses responsabilités fondamentales, liées à la négociation de conventions collectives. Troisièmement, le syndicat a jugé que son expérience sur le plan de la résolution de conflits et sa propre connaissance de l'industrie minière pourraient lui permettre d'apporter une contribution positive au processus envisagé par l'Initiative, consistant à établir un consensus parmi les différentes compétences.

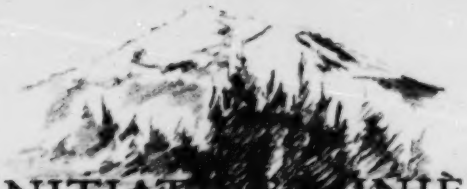

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE : PERSPECTIVE DES GOUVERNEMENTS

Les ministres des Mines du Canada ont reconnu que la méthode coopérative regroupant tous les intervenants offrait le meilleur gage de succès pour ce qui est de relever les défis complexes auxquels l'industrie minière est confrontée, de même que de maintenir une industrie prospère, engagée à l'égard du développement durable et de la création d'emplois spécialisés pour les Canadiens. Nous sommes ravis que l'industrie minière ait pris les devants en proposant cette méthode par l'entremise de l'Initiative minière de Whitehorse. Nous sommes d'autant plus satisfaits de la participation active des peuples autochtones et des groupes environnementaux à ce processus. Cette méthode collaborative aidera à guider les gouvernements dans l'élaboration des politiques et programmes économiques, environnementaux et sociaux qui influent sur cette industrie importante.

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE : PERSPECTIVE DES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu du fait que le développement industriel se poursuivra, les groupes environnementaux estiment que le gouvernement et l'industrie doivent adopter et renforcer les programmes, pratiques et règlements afin de veiller à ce que l'activité minière, au Canada, ait le moins d'incidences possible sur l'environnement. L'Initiative minière de Whitehorse a la possibilité d'intervenir pour éliminer les obstacles institutionnels qui empêchent l'industrie minière du Canada, et la société canadienne en général, de s'orienter sur la voie d'un avenir plus durable sur le plan écologique.

Les groupes environnementaux ont décidé de participer aux travaux de l'Initiative minière de Whitehorse afin de se familiariser avec les préoccupations des autres intervenants, de partager ses convictions au sujet de l'environnement et renseigner les autres intervenants sur les fondements de ces convictions, et d'accommoder et soutenir les besoins des autres intervenants dans la perspective de ces convictions. Nous cherchons à obtenir l'appui de l'industrie minière et du gouvernement relativement à trois mesures clés axées sur le respect de l'environnement : zones naturelles où il n'y a pas d'exploitation minière; amélioration des pratiques environnementales à toutes les étapes de l'exploitation minière, et adoption de processus décisionnels plus ouverts, transparents et équitables.

Le gouvernement et l'industrie s'attachent à revitaliser l'industrie minière afin qu'elle puisse faire face à la concurrence internationale. Les groupes environnementaux estiment qu'il importe également de régler les problèmes liés au déficit écologique grandissant du pays et de collaborer, à l'échelle mondiale, en vue de protéger les écosystèmes surexploités de la planète. Les efforts visant à renforcer l'industrie minière ne doivent pas être menés au détriment des objectifs environnementaux, des normes de santé et de sécurité, et des revendications autochtones du Canada. Les groupes environnementaux estiment qu'en tant que société, nous devons apprendre à répondre à nos besoins sociaux et économiques en respectant les limites écologiques de la planète.

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE : PERSPECTIVE DE L'INSTITUT CANADIEN DES MINES, DE LA MÉTALLURGIE ET DU PÉTROLE

L'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), fondé en 1898, est l'unique organisme technique national dans l'industrie minière et pétrolière au Canada. L'ICM représente vingt mille (20 000) personnes par l'entremise de ses dizaines de succursales, sections, divisions et sociétés, de Victoria à St. John's, et de Toronto à l'île de Baffin.

L'ICM a tenu à participer à l'Initiative minière de Whitehorse (IMW), car il croyait fermement au processus et à la perspective qu'il offrait.

Pour nos membres qui vivent dans les collectivités produisant les richesses minérales du Canada, l'industrie minière est une source de subsistance. L'impact de cette industrie n'est pas un concept flou; son importance n'est pas hypothétique. Il s'agit d'une réalité.

Nos membres ont un profond respect pour le milieu sauvage, car ils vivent en bordure de celui-ci et travaillent dans ce milieu. Ils connaissent l'importance de l'environnement : en leur qualité de scientifiques et d'ingénieurs, ce sont eux qui aideront à ce que le développement économique durable se concrétise.

Ils sont conscients de la nécessité de trouver des solutions dès maintenant, car ils croient en l'avenir.

Pour les membres de l'ICM, l'IMW réunit les gens, tout comme l'ICM d'ailleurs, reflétant par le fait même les multiples facettes du Canada. Nous donnons notre appui à l'IMW, et nous nous réjouissons à l'idée que les résultats qui en découleront seront représentatifs d'un processus issu d'une sagesse collective véritable. Nous croyons que le processus représenté par cet accord marque le début d'une ère nouvelle pour l'industrie minière : le début d'une tendance qui assurera le bien-être économique de notre pays dans l'avenir.

LISTES DES PARTICIPANTS

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE

Conseil de direction
Membres*

George Connell
Co-président du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse
Président, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
Tél.: (416)954-8895
Téléc.: (416)954-8888

L'Honorable Anne Edwards, M.A.L.
Co-présidente du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières
Province de la Colombie-Britannique
Tél.: (604)387-5295
Téléc.: (604)387-0929

L'Honorable Anne McLellan, C.P., députée
Co-présidente du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse
Ministre des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada
Tél.: (613)996-2007
Téléc.: (613)996-4516

William Almdal
Président
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole

Chesley Andersen
Vice-président
Inuit Tapirisat du Canada

L'Honorable Doug Anguish, M.A.L.
Ministre de l'Énergie et des Mines
Province de la Saskatchewan

Robert Ballantyne
Président
Fédération canadienne de la nature

Alex G. Balogh
Président
Noranda Minerals Inc.

Gary Bohnet
Président
Nation des Métis
Territoires du Nord-Ouest

Rick Briggs
Président
Mine Mill and Smelter Workers
Local 598 - CAW/TCA Canada

Ric Careless
Coordonnateur - Programme des espaces menacés de la C.-B.
Fonds mondial pour la nature Canada

Charles Childers
Président
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.

Darliea Dorey
Vice-présidente
Congress of Aboriginal Peoples

L'Honorable Don Downe, M.A.L.
Ministre des Ressources naturelles
Province de la Nouvelle-Écosse

Arnold Dugas
Directeur, District #5
Les Métallos Unis d'Amérique

L'Honorable Mickey Fisher
Ministre du Développement économique et de la Petite entreprise
Gouvernement des Territoires du Yukon

L'Honorable Rex Gibbons, M.H.A. (Dr.)
Ministre des Ressources naturelles
Province de Terre-Neuve et du Labrador

Louis Gignac
Président
Cambior Inc.

John Hansuld
Président
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Douglas Hyde
Co-président du Caucus des mines
Réseau canadien de l'environnement

Henry Hynd
Directeur, District #6
Métallurgistes unis d'Amérique

L'Honorable Ron Irwin, C.P., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord
Gouvernement du Canada

L'Honorable Laureen Jarrett, M.A.L.
Ministre d'État pour les Mines et l'Énergie
Province du Nouveau-Brunswick

Rosemarie Kuptana
Présidente
Inuit Tapirisat du Canada

Marc LeClair
Conseiller spécial
Conseil national des Métis

Brennain Lloyd
Liaison de groupe
Northwatch

Ed Mankelow
Président - Comité sur les mines
B.C. Wildlife Federation

L'Honorable Shelley Martel, M.P.P.
Ministre du Développement du Nord et des Mines
Province de l'Ontario

Lawrence McBrearty
Directeur national pour le Canada
Métallurgistes unis d'Amérique

George Miller
Président
Association minière du Canada

Ken Neumann
Directeur, District #3
Métallurgistes unis d'Amérique

Moses Okimaw
Chef de cabinet
Assemblée des premières nations

L'Honorable Donald W. Orchard, M.A.L.
Ministre de l'Énergie et des Mines
Province du Manitoba

Peter H. Pearse, C.M.
Faculté de foresterie
Université de la Colombie-Britannique

Walter Segsworth
Président
Westmin Resources Limited

L'Honorable Christos Sirros
Vice-premier ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources
Gouvernement du Québec

Dixon Thompson
Faculté de design environnemental
Université de Calgary

L'Honorable John Todd
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Autres participants :

Henry Brehaut (pour Louis Gignac)
Premier vice-président pour l'Environnement
Placer Dome Inc.

Jim Bubnick (pour Charles Childers)
Potash Corporation of Saskatchewan

John Carrington (pour **Alex Balogh**)
Vice-président
Noranda Minerals Inc.

Ken Delaney (pour **Ken Neumann**)
Directeur de la recherche
Métallurgistes unis d'Amérique

Guy Friedman (pour **Marc LeClair**)
Conseil national des Métis

Bob Keyes (pour **George Miller**)
Vice-président, Affaires économiques
Association minière du Canada

Al LeClair (pour **Gary Bohnet**)
Adjoint au surintendant des usines
Conseil national des Métis

Hugh MacKenzie (pour **Lawrence McBrearty**)
Métallurgistes unis d'Amérique

Kevin McNamee (pour **Brennain Lloyd**)
Directeur, programmes touchant l'environnement faunique
Fédération canadienne de la nature

Donald Worth (pour **William Almdal**)
Président
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE
Anciens membres du Conseil de direction

L'honorable Lise Bacon
Province de Québec

L'honorable Nellie Cournoyea
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

L'honorable John Devries
Gouvernement des Territoires du Yukon

Phil Fraser
Conseil national des Autochtones du Canada

Leo Gérard
Métallurgistes unis d'Amérique

Norman Keevil
Teck Corporation

William Montour
Assemblée des premières nations

David Robertson
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole

L'honorable Bobbie Sparrow
Gouvernement du Canada

L'honorable Doug Tyler
Province du Nouveau-Brunswick

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE

Groupe travail
Membres*

Président

George Miller
Président
Association minière du Canada
Tél.: (613)233-9391
Téléc.: (613)233-8897

A.J. Andrews
Directeur exécutif
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Arthur E. Ball
Directeur des Mines
Ministère de l'Énergie et des Mines
Gouvernement du Manitoba

Don Barnett
Sous-ministre adjoint
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Lois Hooge
Chef
Secrétariat, Initiative minière de Whitehorse

Glenn Kendall
Directeur
Secteur de la politique sur les minéraux
Ministère des Ressources naturelles

Robert Keyes
Vice-président
Affaires économiques
Association minière du Canada

Jamie Kneen
Recherchiste sur les politiques environnementales et la faune
Inuit Tapirisat du Canada

Marc LeClair
Conseiller spécial
Conseil national des Métis

Hans Matthews, BSc FGAC
Gestionnaire
Price Waterhouse Management Consultants

Kevin McNamee
Directeur, Programmes touchant à l'environnement faunique
Fédération canadienne de la nature

Bruce McRae
Sous-ministre adjoint
Division des ressources minérales
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières
Province de la Colombie-Britannique

Maggie Paquet
Co-présidente, Friends of the Stikine
MAIA Publishing Ltd.

Thomas Reid
Représentant du personnel
Département du génie industriel
Métallurgistes unis d'Amérique

Robert Van Dijken
Président
Société de conservation du Yukon

L'INITIATIVE RIÈRE DE WHITEHORSE

Anciens membres du Groupe Travail

Chesley Andersen
Inuit Tapirisat du Canada

Mark Gryba
Conseil national des Métis

Bob Holmes
Gouvernement des Territoires du Yukon

Doug Hyde
L'Académie Rawson des sciences de l'eau

David MacKenzie
Métallurgistes unis d'Amérique

William Montour
Assemblée des premières nations

Fernand Morissette
Province du Nouveau-Brunswick

Karen Snowshoe
United Native Nations

Neil Swan
Ressources naturelles Canada

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE

Groupe spécial des communications et de la mise en oeuvre
Participants

Daniel Johnston
Animateur, IMW Groupe spécial des communications et de la mise en oeuvre
Associé
Sutherland-Johnston-MacLean, avocats
Tél.: (604)722-2855/(604)688-0047
Réléc.: (604)722-2892/(604)688-0094

Norm P. MacLeod
Animateur, IMW Groupe spécial des communications et de la mise en oeuvre
Envirotech
Tél.: (604)474-0323
Téléc.: (604)474-0333

William Almdal
Président
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole

Chesley Andersen
Vice-président
Inuit Tapirisat du Canada

Tony Andrews
Directeur général
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Ric Careless
Coordonnateur - Programme des espaces menacés de la C.-B.
Fonds mondial pour la nature Canada

George Connell
Co-président du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse

John B. Gammon
Sous-ministre adjoint
Division des Mines et des Minéraux
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Province de l'Ontario

Lois Hooge
Secrétariat
Initiative minière de Whitehorse

Jamie Kneen
Recherchiste en matière de politique environnementale et de faune
Inuit Tapirisat du Canada

Marc LeClair
Conseiller spécial
Conseil national des Métis

Hugh MacKenzie
Adjoint au directeur national
Métallurgistes unis d'Amérique

Hans Matthews, BSc FGAC
Gestionnaire
Price Waterhouse Management Consultants

Graeme McLaren
Gestionnaire, Politique de l'utilisation des terres
Direction générale de la gestion des terres et des politiques sur les terres
Ministère de l'énergie, des mines et des ressources pétrolières
Province de la Colombie-Britannique

Bruce McRae
Sous-ministre adjoint
Division des ressources minérales
Ministère de l'énergie, des mines et des ressources pétrolières
Province de la Colombie-Britannique

George Miller
Président
Association minière du Canada

Dave Pasho
Directeur, Division de la gestion des ressources
Ministère des ressources naturelles

Peter H. Pearse, C.M.
Professeur
Université de la Colombie-Britannique

Tom Reid
Représentant du personnel
Département du génie industriel
Métallurgistes unis d'Amérique

Cameron Smith
Rédacteur
Ideality Inc.

Neil Swan
Secteur de la politique minérale
Ministère des ressources naturelles

Dixon Thompson
Faculté de design environnemental
Université de Calgary

Alan Young
Réseau canadien de l'environnement

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE

Groupe d'étude sur l'environnement

Membres

Président

Dave Pasho
Président, Groupe d'étude sur
l'environnement de l'IMW
Directeur
Division de la gestion des ressources
Ministère des ressources naturelles
Gouvernement du Canada
Tél.: (613)992-7958
Téléc.: (613)992-5244

Industrie

Henry Brehaut
Vice-Président principal
Placer Dome Inc.

Wayne Fraser
Directeur de l'environnement
La Compagnie minière et métallurgique
de la Baie d'Hudson Limitée

Bruce Friesen
Gestionnaire de l'environnement
Syncrude Canada Ltd.

Gerald Harper
Consultant
Gamah International Limited

Len Surges
Gestionnaire
Division de l'environnement minier
Brunswick Mining & Smelting
Corporation Limited

Syndicats

Bert Pereboom
Agent principal de programmes
Direction générale des affaires
Département de la recherche
Métallurgistes unis d'Amérique

Environnement

Irene Novaczek
Présidente
Ocean Caucus - Réseau environnemental
de l'Î.-P.-É.

Chris O'Brian
Directeur
Ecology North

Peter Prebble
Directeur
Saskatchewan Environmental Society

Laura Duncan
Chef, comité des mines
East Kootenay Environmental Society

Autochtones

Robert Lanari
Coordonnateur
Projets spéciaux
Makivik Corporation

Keith Conn
Coordonnateur de l'environnement
Assemblée des premières nations

Provinces et Territoires

Nabil Elhadi
Directeur, Direction générale de la planification environnementale et des chercheurs
Ministère de l'Environnement
Province du Nouveau-Brunswick

Dave Walters
Gestionnaire de projets
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Province de l'Ontario

Gilles Mahoney
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Gouvernement du Québec

Gouvernement fédéral

Vic Buxton
Directeur
Direction générale des programmes industriels
Environnement Canada
Gouvernement du Canada

Sally Hamilton
Analyste de politiques
Division de la gestion des ressources
Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada

Darlene Smith
Biologiste principale du programme Habitat
Pêches et Océans
Gouvernement du Canada

Elaine Koren
Direction générale des programmes industriels
Environnement Canada
Gouvernement du Canada

Autres participants

Renzo DeCarlo
Chef de section
Direction générale des programmes industriels
Environnement Canada
Gouvernement du Canada

Doug Hyde
Co-président du caucus minier
Réseau canadien de l'environnement

Laura Tupper
Environnement Canada
Gouvernement du Canada

Observateurs

Carey Ogilvie
Analyste principale de politiques
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Sean Southey
Conseiller en matière de politiques
Ministère de l'Environnement de l'Ontario
Gouvernement de l'Ontario

Toni Wells
Ministère de l'Environnement de l'Ontario
Gouvernement de l'Ontario

Soutien au processus

Lois Hooge
Chef
Secrétariat
Initiative minière de Whitehorse

Ben Hoffman
Facilitateur
Concorde Inc.

Torsten Strom
Coordonnateur de groupe
Initiative minière de Whitehorse

Gary Thain
Coordonnateur de groupe
Initiative minière de Whitehorse

Wendy Wesley
Secrétaire
Initiative minière de Whitehorse

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE

Groupe d'étude sur les finances et la fiscalité
Membres

Président

Tony Andrews
Président, Groupe d'études sur les finances et la fiscalité de l'IMW
Directeur exécutif
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Tél.: (416)362-1969
Téléc.: (416)362-0101

Industrie

Richard Bennett
Directeur de l'imposition
Placer Dome Inc.

Ron Gagel (ou James W. Gill, Président)
Trésorier
Aur Resources Inc.

Ross Lawrence
Vice-président exécutif
Watts Griffis & McOuat Limited

Bob Parsons
Associé
Price Waterhouse

George Penna
Vice-président de l'impôt
Noranda Inc.

Jim Schnarr
Président
Association minière du Nouveau-Brunswick
Gérant
Brunswick Mining and Smelting Corporation

Janis Stapleton
Directrice des impôts canadiens
Inco Limited

W.S. (Steve) Vaughan
Associé
Aird & Berlis, avocats

Syndicats

Bert Pereboom
Agent principal de programmes
Direction générale des affaires
Département de la recherche
Métallurgistes unis d'Amérique

Finances

Roland L. Horst
Vice-président & Directeur
Finances des sociétés
Nesbitt Thomson Inc.

J.W. (Jeff) Richmond
Gestionnaire principal
Corporate Mining Group
Scotiabank
La Banque de Nouvelle-Écosse

Provinces et territoires

Leon Ballegeer
Directeur
Ministère des Finances
Province du Manitoba

John B. Gammon
Sous-ministre adjoint
Division des mines et des minéraux
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Province de l'Ontario

Maurice Hall
Directeur des minéraux industriels
Division de la politique des ressources et de l'économie
Ministère de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan
Province de la Saskatchewan

Garry McEwen
Conseiller principal de politiques
Division des minéraux et de l'énergie
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
Province du Nouveau-Brunswick

Pat Phelan
Directeur exécutif
Mines et minéraux
Ministère des Ressources naturelles
Province de la Nouvelle-Écosse

Kamara S. Rachamalla
Gestionnaire, Bureau des mines
Direction de l'imposition des compagnies
Ministère des Finances
Province de l'Ontario

Autochtones

Liz Bryant
Directrice des comptes
Transactions bancaires privées
Yonge/Bay/Bloor Private Banking Centre
Banque Canadienne Impériale de Commerce

Ron Jamieson
Vice-président
Opérations bancaires des Autochtones
Banque de Montréal

Gouvernement fédéral

Keith Brewer
Directeur général
Direction générale de l'analyse économique et financière
Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada

Balesh W. Konda
Conseiller principal en politiques
Direction générale des ressources minières
Programme du Nord
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Gouvernement du Canada

Bill Toms
Chef, Analyse de l'imposition sur les ressources commerciales
Ministère des Finances
Direction de la politique fiscale
Gouvernement du Canada

Environnement

Barbara Campbell
Réseau environnemental canadien
Caucus minier national
Experte-conseil en environnement

Catherine Dowling
Économiste principale en environnement
Gartner Lee

Personnes ressources

Formation du capital

Michael Bourassa
Conseiller juridique
Aird & Berlis

John Drury
Conseiller technique
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Susan McCallum
Conseillère auprès du président en matière de politiques
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

George Patterson
Directeur de la politique minière
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Minh-Thu Dao-Huy
Vice-président exécutif
IBK Capital

David Gladwin
Conseiller
David Gladwin & Associates

Steve Parry
Président
Save Our North

Donald Worth
Vice-président des Mines et Vice-président de la B.C.I.C.
Banque Canadienne Impériale de Commerce

Coût des affaires

Douglas Bisset
Administrateur général des risques pour l'environnement
Banque Canadienne Impériale de Commerce

Hugh Mackenzie
Adjoint au directeur national
Métallurgistes unis d'Amérique

Lawson Heggie
Vice-président principal de l'environnement
Coopers & Lybrand

Récupération des mines

Henry Brehaut
Vice-président principal de l'environnement
Placer Dome Inc.

Normand Champigny
Gérant des pratiques minières
Coopers & Lybrand

David Forster
Associé fiscaliste
Coopers & Lybrand

Glenna Ford
Conseillère juridique
Greencare Environmental Systems

Mary Kelly
Économiste
Direction de la politique d'imposition
Ministère des Finances de l'Ontario

Bob Keyes
Vice-président des Affaires économiques
Association minière du Canada

Robert Lauer
Agent financier principal
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Patrick Reid
Président
Association minière de l'Ontario

Jeff Sewell
Conseiller principal en politiques pour la planification financière et la coordination des politiques
Ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario

Judi Smale
Conseillère juridique
Compagnie pétrolière Impériale Ltée

Dick Stephens
Directeur des relations intergouvernementales
Ministère de l'Environnement du Manitoba

Services gouvernementaux

James Franklin
Scientifique en chef
Commission géologique du Canada

Andy Fyon
Superviseur de la Sous-section du substrat rocheux et des gisements miniers
Ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario

Robin Riddinough
Agent principal de projet
Division de la coordination et de la planification
Commission géologique du Canada

Trevor Jubb
Directeur général
Stratégies et priorités
CANMET
Ressources naturelles Canada

Relations commerciales entre les Autochtones et l'industrie

Robert Campbell
Directeur des Affaires autochtones
Canadian Council for Aboriginal Business

John Kennedy
Coordonnateur
Politiques concernant les Autochtones
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Gouvernement de l'Ontario

Patrick Lavelle
Président - directeur général
Canadian Council for Aboriginal Business

Joseph Lazarovitch
Directeur
Direction générale des ressources minières
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Hans Matthews
Président
Canadian Aboriginal Minerals Association
Ottawa (Ontario)

Soutien au processus

Lois Hooge
Chef
Secrétariat de l'IMW

Saley Lawton
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Torsten Strom
Coordonnateur de Groupe d'étude
Secrétariat de l'IMW

L'INITIATIVE [illegible]ÈRE DE WHITEHORSE

Groupe d'étude sur l'accès au territoire
Membres

Facilitateur

Norman P. MacLeod
Facilitateur
Envirotech
Tél.: (604)474-0323
Téléc.: (604)474-0333

Provinces et territoires

David Hopper
Planificateur de l'utilisation des terres
Ministère des Ressources naturelles
Province de la Nouvelle-Écosse

Heather Robertson
Planificatrice de l'utilisation des terres
Direction de l'analyse du secteur des minéraux
Division des mines et des minéraux
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Province de l'Ontario

Benoit Nadeau
Chargée de projet
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Gouvernement du Québec

Paul L. Dean
Sous-ministre adjoint
Direction de la gestion des ressources minérales
Ministère des Mines et de l'Énergie
Province de Terre-Neuve et du Labrador

Graeme McLaren
Gestionnaire
Politiques d'utilisation des terres
Direction de la gestion des terres et des politiques
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières
Province de la Colombie-Britannique

Gouvernement fédéral

Peter Hale
Conseiller principal en politiques
Division de la gestion des ressources
Secteur de la politique minière
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Gouvernement du Canada

Colleen Snipper
Directrice
Groupe des secteurs protégés
Environnement Canada
Gouvernement du Canada

Autochtones

Jerry Asp
Conseiller

Darliea Dorey
Vice-président
Conseil national des Autochtones du Canada

Paul Quassa
Bénéficiaire Nunaeut

Mike Paulette
Vice-président
de la Nation métis

Industrie

Bruce McKnight
Vice-président
Affaires internes
Westmin Resources Limited

Roger Wallis
Vice-président
Exploration
Billiton Metals Canada Inc.

Dennis Prince
Directeur
Services d'exploration
Falconbridge Limited

Robert Keyes
Vice-président
Économique
Association minière du Canada

Michael Bourassa
Associé
Aird & Berlis

W.J. Wolfe
Directeur général
Exploration canadienne
Cominco Limited

Les syndicats

Bert Pereboom
Agent principal de programmes
Direction des affaires
Département de la recherche
Métallurgistes unis d'Amérique

Environnement

Kevin McNamee
Directeur, Programmes touchant l'environnement faunique
Fédération canadienne de la nature

Howard Epstein
Membre du conseil
Ecology Action Centre

Norma Wilson
Bénévole
Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada

Alan Young
Réseau canadien de l'environnement

Secrétariat de l'IMW

Lois Hooge
Chef
Secrétariat
Initiative minière de Whitehorse

Torsten Strom
Coordonnateur de groupe
Secrétariat
Initiative minière de Whitehorse

Autres participants

Tony Andrews
Directeur exécutif
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Phil Fraser
Vice-président sortant
Conseil national des Autochtones du Canada

Edmond Gus
Conseiller
Assemblée des premières nations

Tom Hoefer
Directeur général
NWT Chamber of Mines

Jim Johnston
Ministère du Patrimoine Canada
Gouvernement du Canada

David Luff
Directeur exécutif
Ministère de l'Énergie
Gouvernement de l'Alberta

Hans Matthews
Président
Canadian Aboriginal Minerals Association

George Miller
Président
Association minière du Canada

Soutien du processus

Daniel Johnston
Associé
Sutherland-Johnston-MacLean, avocats

Torsten Strom
Coordonnateur de groupe d'étude
Secrétariat
de l'IMW

Lois Hooge
Chef
Secrétariat de l'IMW

Wendy Wesley
Soutien au secrétariat
Secrétariat de l'IMW

Personnes ressource

Frank Wilson
Coordonnateur
Projet d'examen des systèmes de Planification
Ministère des Ressouces naturelles
Gouvernement de l'Ontario

Dana Richardson
Directeur
Direction des politiques de planification municipale
Ministère des Affaires municipales et de la planification
Gouvernement de l'Ontario

Wayne Wagner
Direction de la stratégie concernant les minéraux
Secteur minier
Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada

Jim Johnston
Ministère du Patrimoine Canada
Gouvernement du Canada

Lyn Anglin
Commission géologique du Canada
Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada

Charles Jones
Géologue en gestion des ressources
Ministère de l'Énergie et des Mines
Gouvernement du Manitoba

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE
Groupe d'étude sur le milieu de travail
Membres

Animateur

Daniel Johnston
Facilitateur, Groupe d'étude sur le milieu de travail de l'IMW
Associé
Sutherland-Johnston-MacLean avocats
Tél.: (604)722-2855/(604)688-0047
Téléc.: (604)722-2892/(604)688-0094

Autochtones

Lyle Bear
Coordonnateur de liaison nordique
Cogema Resources Inc.

Robert Campbell
Directeur
Affaires autochtones
Canadian Council for Aboriginal Business

Albert (Al) LeClair
Adjoint au surintendant des usines
Potocan Mining Co.

Gordon Williams
Agent de programme
Direction de la consultation et des services à la clientèle des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi
Direction des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi
Conseil du trésor

Syndicats

Tony Amyotte
Coordonnateur TKI
Syndicat Local 6500
Métallurgistes unis d'Amérique

Richard Boyce
Président
Syndicat Local 7619
Métallurgistes unis d'Amérique

Thomas Reid
Représentant du personnel
Département de génie industriel
Métallurgistes unis d'Amérique

Industrie

Kenneth Hughes
Conseiller principal
Ressources humaines
Noranda Sales Corp. Ltd.

Jacques Hudon
Vice-président
Communications
Association minière du Canada

John Keenan
Vice-président
Ressources humaines
Falconbridge Limited

Stu Mathieson
Vice-président
Ressources humaines
Cominco Limited

Francois Pelletier
Vice-président
Ressources humaines
La Compagnie minière Québec Cartier

Gouvernement fédéral

Alan Jones
Conseiller industriel principal
Services du secteur industriel
Ministère des Ressources humaines et du Travail
Gouvernement du Canada

Glenn Kendall
Directeur
Secteur de la politique sur les minéraux
Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada

Gouvernements des provinces et des territoires

Marc Couse
Directeur
Direction de l'analyse du secteur des minéraux
Division des mines et des minéraux
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Province de l'Ontario

George Patterson
Directeur, Politique sur les minéraux
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Dave Turner, Ing. p.
Directeur/Inspecteur en chef
Division de la sécurité des mines
Sécurité et Services publics
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Autres participants

Yiota Kokkinos
Économiste
Direction de la stratégie en matière de minéraux
Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada

Keith Lusk
Conseiller industriel principal
Ministère des Ressources humaines et du Travail
Gouvernement du Canada

Observateurs et personnes ressources

Ed McCloskey
Directeur
Direction des politiques de santé et sécurité
Ministère du Travail
Gouvernement du Québec

Warren Holmes
Falconbridge

Diane Purdy
Ministère de l'Énergie et des Mines
Gouvernement de l'Alberta

Aline McRory
Ministère des Ressources humaines et du Travail
Gouvernement du Canada

Jerry Kozubal
Ministère des Ressources humaines et du Travail
Gouvernement du Canada

Pierre McNeil
Directeur
Relations de travail
Noranda Minerals Inc.

Soutien au processus

Lois Hooge
Secrétariat
Initiative minière de Whitehorse

Gary Thain
Coordonnateur de groupe
Initiative minière de Whitehorse

Wendy Wesley
Secrétaire
Initiative minière de Whitehorse

Marc Zwelling
Facilitateur
Vector Research & Development

SOUTIEN AU PROCESSUS

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE

Soutien au processus

Lois Hooge
Secrétariat
Initiative minière de Whitehorse

Ben Hoffman
Facilitateur
Concorde Inc.

Daniel Johnston
Facilitateur
Groupe spécial des communications et de la mise en oeuvre de l'IMW
Facilitateur, Conseil de direction de l'IMW
Facilitateur, Groupe d'étude sur le milieu de travail de l'IMW
Associé, Sutherland-Johnston-MacLean, avocats
Tél.: (604)722-2855/(604)688-0047
Téléc.: (604)722-2892/(604)688-0094

Norm MacLeod
Facilitateur
Groupe spécial des communications et de la mise en oeuvre de l'IMW
Facilitateur, Groupe d'étude sur l'accès au territoire de l'IMW
Facilitateur, Conseil de direction de l'IMW
Facilitateur/médiateur
Envirotech
Tél.: (604)474-0323
Téléc.: (604)474-0333

Diane Radmore
Adjointe administrative
Initiative minière de Whitehorse

Cameron Smith
Rédacteur
Ideality Inc.

Torsten Strom
Soutien technique et coordonnateur de groupe
Initiative minière de Whitehorse

Wendy Wesley
Secrétaire
Initiative minière de Whitehorse

Gary Thain
Agent de secrétariat et coordonnateur de groupe

Marc Zweling
Facilitateur
Vector Research and Development

Pour renseignements additionnels
L'Association minière du Canada
(613) 233-9391

Secteur minier
Ressources naturelle Canada
(613) 995-1297